

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
17/01/2025	27/01/2025	En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16

L'an deux mil vingt cinq

*Le 22 janvier à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, BRIAND Henri, BOULET Peggy, JOUAUX Laëtitia, DURET François

ABSENTS : Néant

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, DURET François donne pouvoir à LE GONIDEC Guy

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°05-01-2025 – Reversement d'une partie du produit 2024 communautaire de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) éolien dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion en date du 12 mars 2024, le Conseil Communautaire a adopté un Pacte Financier et Fiscal (PFF).

Dans le cadre de ce PFF, a été voté un partage alternatif à la réglementation, entre Communes et Communauté de Communes, du produit de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) induit par l'éolien.

La loi prévoit en effet que les produits d'IFER acquittés sur les éoliennes entrant en service après le 1^{er} janvier 2019 soient répartis par l'administration fiscale de la manière suivante :

- ✓ Commune d'implantation : 20%
- ✓ EPCI à fiscalité propre : 50%
- ✓ Département : 30%

Le PFF : prévoit la répartition suivante de ce produit.

- ✓ Commune d'implantation de l'éolien : 40%
- ✓ EPCI à fiscalité propre : 30%
- ✓ Département : 30%

Lors de sa réunion en du 12 mars 2024, le Conseil Communautaire avait également décidé que ce Pacte Financier et Fiscal entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2024 et que les mesures, qui y figurent et exposées ci-dessus, seront appliquées au prorata temporis, à compter de cette date.

En 2024, le produit de l'IFER éolien perçu par la Communauté de Communes s'est élevé à 86 945,00 €, selon le détail suivant :

	Part IFER CMB 2024 "Droit Commun" (50 % du montant total) = (1)
Bazouges la Pérouse	25 080,00
Noyal sous Bazouges	25 080,00
Marcillé Raoul	36 785,00
Total	86 945,00

Aussi, en application du Pacte Financier et Fiscal voté par la Commune, sur une période 6 mois d'application du Pacte pour 2024, la part de produit d'IFER éolien communautaire 2024 à reverser aux Communes est la suivante (dernière colonne du tableau ci-dessous) :

Répartition IFER Eolien 2024 Pacte Financier et Fiscal			
	Part IFER perçue par Couesnon Marches de Bretagne en 2024 ("Droit Commun" =50 % du montant total versé par les entreprises) = (1)	Part IFER perçue par Couesnon Marches de Bretagne en 2024 en application du Pacte Financier et Fiscal (30 % du montant total) =(2)	Part IFER 2024 sur 6 mois 6 à reverser par la Communauté de Communes =(1)-(2))/2
Bazouges la Pérouse	25 080,00	15 048,00	5 016,00
Noyal sous Bazouges	25 080,00	15 048,00	5 016,00
Marcillé Raoul	36 785,00	22 071,00	7 357,00
Total	86 945,00	52 167,00	17 389,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts,

Vu la délibération 2024_45 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2024 validant le Pacte Financier et Fiscal de Couesnon Marches de Bretagne ;

Considérant que Couesnon Marches de Bretagne a adopté par délibération 2024_45 en date du 12 mars 2024 les modalités de répartition de l'IFER éolien entre elle et les communes d'implantation ;

Vu les produits d'IFER éolien perçus en 2024 par la Communauté de Communes,

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250122-05_01_2025-DE